

PRESENTS : RIEHL, SCHLOSSER, MATHIEU, VATAUX, KREMPP, LANTZ, MOMBERT, DUBOIS, HENRY, PERNON, MANGEOL, FOERSTER.

ABSENT EXCUSE : PINOT pouvoir à MANGEOL, FOERSTER pouvoir à PERNON jusqu'à 21h.

ABSENT NON EXCUSE : MATHIS, MARECHAL.

1) Le Conseil Municipal désigne M. Claude SCHLOSSER, secrétaire de séance.

2) **CONVENTION BIBLIOTHEQUE**

Le maire présente au Conseil Municipal la convention relative au fonctionnement de la bibliothèque municipale d'Abreschviller.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

3) **VENTE TERRAIN**

Le maire présente au Conseil Municipal la demande d'achat de terrains communaux de M. ECKER Rémy et Mlle NISS Isabelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la vente des terrains section 21 n° 89 de 9,58 ares et section 21 n° 91 de 2,88 ares aux prix de 3 000 € l'are, soit un montant total de 37 380 €
- autorise M. le Maire à signer l'acte de vente chez le notaire,
- les frais de Notaire seront à la charge de l'acquéreur.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

20h : Arrivée de Mme Françoise Foerster

4) **ECHANGE TERRAIN**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12 novembre 2004 concernant l'offre d'échange de terrains avec M. et Mme RING Frédéric.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- confirme la délibération du 12.11.2004, à savoir, l'échange du terrain communal section 17 n° 82 de 2,04 ares, d'une valeur de 1 200,00 €, avec les terrains de M. et Mme RING Frédéric section 17 n° 219/76 de 0,48 are et section 17 n° 221/77 de 0,40 are, d'une valeur de 1 200,00 €, sans soulte,
- autorise M. le Maire à signer l'acte d'échange chez le Notaire,
- les frais de Notaire seront à la charge de la commune.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

5) **TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Le maire présente au Conseil Municipal les demandes d'admission en non-valeur du Receveur de Lorquin :

- état du 29.03.2011 pour des factures du périscolaire d'un montant total de 241,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces non-valeurs.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

6) DENOMINATION PLACE

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 juillet 1997 dénommant la place de l'école maternelle « Place Billaudet ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renommer la place de l'école maternelle :
« **Place des Passeurs** »

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

7) FRAIS DE DEPLACEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide des rembourser les frais de déplacement de M. Emmanuel LANTZ et M. Jean-Luc MOMBERT, conseillers municipaux, selon les dispositions en vigueur.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

8) SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Amicale du Personnel des Cantons de Lorquin et Réchicourt-le-Château.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 100 €.

POUR : 7	ABSTENTION : 1	CONTRE : 5
----------	----------------	------------

9) SUBVENTION A.A.P.P.M.A. LA TRUITE

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'A.A.P.P.M.A. « La Truite » (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique).

Le Conseil municipal diffère la décision à l'obtention du compte d'exploitation de l'association.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

10) TABLEAUX INTERACTIFS ECOLE ELEMENTAIRE

L'école élémentaire propose d'acquérir un tableau interactif. Les différents devis seront soumis lors d'un futur conseil municipal.

11) REMBOURSEMENT TROP PERCU FACTURE EAU

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de remboursement d'un trop perçu concernant une facture d'eau de Mme Patricia HAAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le remboursement du trop perçu, soit 20 m3 €.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

12) DIVERS :

- Non-renouvellement du contrat de location/entretien du dupli-copieur.
- Le Dr Jacques Henry souligne la dangerosité des routes menant au Donon et la fréquence des accidents impliquant des motards.
- Les travaux du cimetière sont en cours.

La séance est levée à 21H45.